



Fiche filière : Suremballages de conditionnement

Quels suremballages sont concernés ?

Suremballages de conditionnement pour le transport : **cartons et films de palettisation.**



Comment stocker mes suremballages ?

Pour des petits volumes de déchets : cartons pliés, propres, sans aucun autre déchet et stockés séparément à l'abri des intempéries.

Pour des volumes réguliers et importants de déchets : compactage des cartons dans une presse à balles ; stockage à l'extérieur possible.



Description de la filière

Il n'existe pas de filière à Responsabilité Élargie du Producteur spécifiquement pour les cartons mais ces derniers sont inclus dans la filière « Emballages ménagers ».

En parallèle, le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant sur la collecte des déchets précise certains points sur la collecte des déchets des professionnels, notamment que les producteurs ou détenteurs notamment de papiers/cartons trient à la source ces déchets par rapport aux autres déchets mais aussi qu'ils procèdent eux-mêmes à la valorisation de ces déchets ou cèdent ces déchets en vue de leur valorisation.

Plusieurs profils de détenteurs des déchets : industrie, grande distribution, commerces, déménagements

Le chiffre clé

Une balle de cartons fait entre 400 et 500 kg si elle est bien compactée et devient même résistante aux intempéries.

Que faire de mes suremballages ?

- Collecte sélective spécifique pour les cartons des particuliers.
- Certaines collectivités (la CAPA par exemple) ont mis en place une collecte sélective spécifique pour les professionnels (commerçants) : ces derniers déposent leurs cartons pliés à une certaine heure devant leur commerce (ou aux points de regroupement pour le centre-ville). Cela concerne des volumes de cartons « assimilables » aux déchets des particuliers. Les films plastique et le polystyrène continuent d'être collectés avec les déchets ménagers.
- Les bennes dédiées des recycleries du SYVADEC acceptent également les cartons (apports volontaires du grand public, des professionnels et, dans certains cas, des collectes sélectives de collectivité).
- Pour des flux réguliers importants, des collecteurs privés sont en mesure d'assurer la collecte (payante) des cartons avec ou sans mise à disposition d'un compacteur à carton.



Comment sont valorisés les suremballages de conditionnement ?

Après collecte, les cartons (ou les films plastiques) sont mis en balle, s'ils n'ont pas déjà été compactés au préalable.

Les balles de cartons repartent sur le continent où elles sont principalement valorisées en recyclage matière, chez les papetiers.